

Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :

Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Secrétaire de séance : Vanhooren Audrey

Monsieur le Maire débute la séance en apportant les réponses aux demandes de Michel Aurignac concernant l'état de la dette auprès du SDEPA (Syndicat Départemental de l'Energie des Pyrénées-Atlantiques) et de Patrick Moura sur la dette communale contractée auprès des banques.

La dette communale auprès des banques est en 2020 est de **1 473 892 €**.

Celle auprès du SDEPA de 116 954,13 €, mais il précise que l'emprunt effectué pour les travaux rue Labat n'y figure pas encore.

L'emprunt prévu pour ces travaux était de 194 754,14 € (délibération prise en 2018. La dette auprès du SDEPA s'élève donc à plus de 310 000 € auxquels il faudra rajouter 52 073,04 € (emprunt prévu pour l'éclairage du projet entrée du village - délibération du 2 juin 2020).

Le compte-rendu de la séance du 2 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

1 – Compte administratif Asson 2020.

C'est avec 15 voix pour et 3 contre que les comptes de l'année 2019 sont acceptés par les élus. L'année se solde par un résultat positif pour la section **fonctionnement** de 167 967 €.

Les recettes s'élèvent à 1 413 555 € pour un montant de dépenses de 1 245 588 €.

Pour la partie **investissement**, les dépenses réelles sont de 924 118 € pour des recettes réelles de 876 884 €, soit un résultat négatif de 47 234 €

Nous déplorons dans ce budget 2019 le dérapage des frais de personnel (530 286 €) qui représentent 43 % des dépenses.

Le compte de gestion du Percepteur est adopté à l'unanimité.

2 – Compte administratif Centre de loisirs 2019.

Le bilan de l'activité 2019 révèle un solde positif de 2 750 € qui se décompose en recettes pour 60 909 € et en dépenses pour 58 159 €. Ces comptes sont validés à l'unanimité. Il en est de même pour le compte de gestion du Trésorier public.

3 – Affectation des résultats :

Tant pour le bilan de la commune que pour celui du Centre de loisirs, les résultats sont reportés, à l'unanimité, dans les comptes de 2020 selon les règles de la comptabilité publique.

4 – Vote des taxes :

Le maire propose le maintien des taux pour la fiscalité communale 2020.

Maintien des taux ne veut pas dire maintien des impôts car chaque année la base imposable prend quelques points d'augmentation.

Voici le tableau des recettes attendues pour chacune des taxes. La taxe d'habitation dont le taux est de 6,96% va être payée directement par l'Etat.

Désignation	Base	Taux	Recette
Taxe habitation	2 887 000 €	6.96%	200 935 €
Foncier bâti	1 955 000 €	6.08%	118 864 €
Foncier non bâti	86 300 €	24.07%	20 772 €

Les élus adoptent à l'unanimité cette délibération.

5 – Subvention aux associations :

Le tableau ci-dessous récapitule les sommes qui seront distribuées aux associations de la commune. La proposition est validée à l'unanimité.

Associations	2020
ASSON-SPORTS	10 000
ASSON-SPORTS subvention exceptionnelle	8 000
Coop Scolaire les Esquirous (Pont-Latapie)	841
Parents Elèves (P-Latapie)	116
Coop Scolaire (Bourg)	4 553
Parents Elèves (Bourg)	628
Conscrits	150
TOTAL	24 288 €

6 – Budget communal 2020 :

La section **fonctionnement** du budget primitif de la commune d'Asson se présente comme suit :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	213 000	Produits ventes diverses	216 100
Services extérieurs	276 650	Impôts et taxes	580 164
Impôt et taxes	10 000	Dotations, subventions	359 461
Charges du personnel	495 700	Produits de gestion courante	103 100
Charges gestion courantes	158 692	Produits financiers	30
Charges financières	43 000	Produits exceptionnels	2 000
Charges exceptionnelles	1 200	Atténuation de charges	53 000
Dotations amortissement	19 093		
Dépenses imprévues	12 972		
Excédent	100 000	Report 2019	16 452
TOTAL	1 330 307		1 330 307

On constate un effort sur la masse salariale qui passe en dessous des 500 000 € ; cependant les indemnités des élus augmentent de 25% passant de 58 400 € à 73 000 €.

(Patrick Moura renonce à percevoir cette indemnité). Contrairement à ce qui a été annoncé par le maire ce sont bien les administrés et non l'État qui vont payer ces émoluments (la participation de l'Etat concerne uniquement les petites communes).

Dans la section **investissement** nous trouvons par ordre décroissant les grands projets qui vont jaloner cette année : Maison Pétrique-Tambouré : 540 000 €, terrain Rigal : solde 182 595 €, voirie : 59 000 €, travaux mairie : 37 000 €, bâtiments communaux : 25 000 €, véhicule : 23 000 € ...

Michel Aurignac, Patrick Moura, Corinne Panatier *élus de l'opposition votent contre, ils ne veulent pas s'engager dans la poursuite des travaux sur le terrain Rigal qui vont continuer à obérer la capacité d'investissement sur d'autres projets.* 16 conseillers valident cette délibération.

7 – Budget Centre de loisirs 2020 :

Le budget de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) est adopté à l'unanimité selon le tableau ci-dessous :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	15 025	Produits ventes diverses	24 882
Services extérieurs	15 432	Dotations, subventions	39 500
Charges du personnel	36 675	Excédent 2018 reporté	2 750
TOTAL	67 132		67 132

8 – Entretien espaces verts :

La société d'HLM des Pyrénées Atlantiques devra s'acquitter d'une somme de 330 € /an pour l'entretien des espaces verts. Il en coûtera 310 € à la copropriété des Escuères (commune et pharmacie) pour la même prestation. Ce point est accepté à l'unanimité

9 – Prestation ménage cabinet kinésithérapeute :

Le maire propose qu'un agent de la commune assure l'entretien du local des kinésithérapeutes pour un montant annuel de 1 200 €. Patrick Moura estime que le rôle de la commune n'est pas d'intervenir chez des personnes privées pour assurer des prestations de nettoyage ou autres. Il ajoute que c'est de la concurrence déloyale à des entreprises ou à des personnes spécialistes de ce genre de travaux. Et même si le premier magistrat souhaite préserver le nombre d'heures de l'agent, la commune dispose d'un nombre important de bâtiments pour lui confier des compléments d'heures.

La délibération est adoptée par 16 voix pour 1 contre et 2 abstentions.

10 – Avenant convention transport scolaires :

La Région Nouvelle Aquitaine est compétente en matière de transports scolaires. La commune d'Asson est associée à ce contrat pour 10 % du coût total.

De nouvelles dispositions sont mises en place pour les familles nombreuses : un abattement de 30% est prévu pour le 3^{ème} enfant et 50% pour le 4^{ème} enfant. Cet effort entrepris par la Région fait l'objet d'une convention qui est approuvée à l'unanimité.

11 – Convention de captage d'une source en forêt indivise :

La société Daniel qui exploite la carrière d'Asson utilise une source d'eau au-dessus du site d'extraction afin de diminuer les nuisances dues à la poussière. La convention triennale s'achevait le 31 décembre 2019. A l'unanimité le conseil décide de renouveler le contrat.

La Séance a été levée à 22 h.

Les rédacteurs. Michel Aurignac, Patrick Moura, Corinne Panatier